

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

25/09/2020

Date d'affichage

28/09/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/10/2020

et publication du :

08/10/2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Procuration(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil

A été nommé comme secrétaire de séance : ROGIER Jean Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_02102020

Objet : Diminuer la durée d'éclairage (Horloge)

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Cette démarche semble intéressante pour la préservation de l'environnement.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité, dont Monsieur le Maire garde le pouvoir de Police.

Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou événements particuliers.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE que l'éclairage public soit interrompu la nuit dès que toutes les horloges astronomiques seront installées. Horaires: Eteint de minuit à 5H00.

AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à la fourniture et pose d'horloges astronomiques .

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire, JF BORIE



Mairie de BEAULIEU